

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-006-15738/24/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association d'entreprises Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV) pour 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5673 et n°5674
74032**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de son Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de déplacements urbains PDU. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités. Les Plans de Mobilité Employeurs Communs PDMEC sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique et de mobilité qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

I – Présentation de l'activité de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée :

L'association de loi 1901, créée en 2009, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est un réseau d'entrepreneurs ayant pour objet de représenter et fédérer les entreprises des zones d'activité du Sud et de l'Est marseillais (6/8/9/10/11/12 arrondissements). Premier relais d'information et de mise en relation sur ce vaste territoire économique, LEHV apporte des solutions concrètes aux problématiques des décideurs et des 321 chefs d'entreprise adhérents (qui représentent 8 903 salariés).

II – Missions :

L'Association a pour but :

- D'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes.
- De promouvoir l'image des zones d'activités et des entreprises occupantes.
- De représenter les intérêts des entreprises des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique.

- De contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...).
- De réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

Ces objectifs se traduisent dans les faits par un ambitieux programme d'animation qui se concentre sur 4 axes principaux : la recherche de synergies interentreprises, l'emploi, le marketing territorial, la mobilité et le développement durable, et

III – Résultats 2023 :

Actions en faveur des synergies interentreprises du territoire :

LEHV a proposé à ses adhérents des formats d'activités riches et variés à son réseau.

- 12 déjeuners business (770 participations) : il s'agit de rendez-vous mensuels d'au moins 85 participants qui leur permettent de rencontrer les acteurs économiques du territoire et de développer leur réseau. Ils ont lieu chaque premier jeudi du mois.
- 1 grand événement (plus de 185 participations à leur Assemblée Générale). : l'Assemblée Générale, organisée chaque année afin de réunir tous les adhérents et partenaires dans le but de voter les perspectives d'avenir de l'association.
- 15 Commissions sur les thématiques - Commerce, Industrie, Morning RH, Mardi de l'Energie (255 participations) : l'objectif est de réunir les adhérents par secteur d'activité afin de les accompagner sur des problématiques communes comme l'emploi, la mobilité, l'économie circulaire et l'énergie.
- 2 Comités de rédaction : réunion d'adhérents pour la rédaction de la revue économique du territoire semestrielle « L'Echo de l'Huveaune » éditée deux fois par an à 2 000 exemplaires. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs économiques du territoire, elle permet de communiquer sur les événements qui ont couvert le semestre et de mettre en avant les actions de certains adhérents.
- 2 événements sportifs : un tournoi de pétanque (32 équipes) et de padel (12 équipes).
- 1 grand forum (plus de 215 participations) : LEH'DAY, dont la troisième édition a eu lieu le 9 novembre 2023. Elle permet aux adhérents de l'association de co-crée des actions durables en faveur de l'économie et de l'emploi. 280 actions ont ainsi été réalisées
- Une chaîne YouTube, LEH'TV, qui présente chaque semaine une émission mettant en lumière les acteurs et problématiques du territoire de l'Huveaune.

Actions en faveur de l'emploi :

- Lancement du Plan d'Investissement dans les Compétences (PRIC) LEH'JOB ! Cette initiative du ministère du Travail, en partenariat avec des entreprises telles que Muse, La Cadenelle, Leroy Merlin, et Pôle Emploi, vise à soutenir l'insertion professionnelle et le développement des compétences des demandeurs d'emploi en France. LEH'JOB propose un programme complet d'accompagnement destiné à aider 24 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, à retrouver confiance en eux, à se réinventer, et à trouver un emploi épanouissant.
- Participation au premier Job Dating de l'Institut La Cadenelle (mai 2023).
- Co organisateur de la course de l'emploi (23 novembre 2023) (230 participants).

Actions en faveur de l'économie durable :

Grâce à la mobilisation de LEHV, Arkema et Dalkia ont développé un projet de valorisation de Combustible Solide de Récupération (CSR) qui consiste à utiliser des déchets non dangereux pour produire de l'énergie. Ce projet répond aux engagements nationaux pris dans le cadre de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), afin de développer l'économie circulaire, lutter contre le dérèglement climatique et renforcer l'indépendance énergétique de la France.

Entre 40 et 47 000 tonnes de CSR seraient ainsi valorisées chaque année sur les 700 000 potentielles à proximité de Marseille, identifiées auprès des centres d'enfouissement (dont l'activité devrait ralentir avec l'objectif de réduction de 50% en 2025 des capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux, fixé par la LTECV et inscrit dans le SRADDET).

Le projet permettrait aussi au groupe de réduire sa consommation locale d'énergie fossile et ses émissions de gaz à effet de serre de 34 000 tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent de 30 000 voitures en moins.

Dans ce cadre, LEHV a su fédérer l'ensemble des acteurs économique et politiques (des élus de la Métropole, la Mairie centrale, Mairie de secteur 11/12, Mairie de la Peine sur Huveaune, Région Sud, et a tenu des réunions publiques d'information avec les CIQ et les habitants.

Actions en faveur de la mobilité pour 2023 :

PDIE :

En partenariat avec EKODEV, LEHV a proposé à ses adhérents et partenaires de financer leur plan de mobilité interentreprises et de les accompagner tout au long du processus. 6 grandes entreprises se sont réunies pour l'élaboration du PDMEC. Avec l'appui de l'outil EKOPDM proposé par EKODEV, les membres du projet PDMEC ont pu rédiger un plan d'action commun, qui couvrira les projets souhaités pour les zones Valentine et Capelette.

Une application de covoiturage (Huveaune mobilité) :

LEHV a conçu, suite de l'appel à projet SOLUMOB, lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, une application de covoiturage dédiée aux salariés de la zone. Cette application, Huveaune Mobility, permet aux salariés de l'Huveaune de bénéficier d'une solution de covoiturage. L'application dont la sortie était initialement prévue en novembre 2020 a finalement été livrée à ses adhérents dès le 26 octobre 2021.

Une navette inter-entreprises :

Initialement prévu pour une mise en marche l'automne 2020, le lancement officiel de la navette Valentine LEHV avait été reportée à cause de la situation sanitaire. Présente sur la Valentine et mutualisée avec le Domaine de la Vallée Verte, elle dessert les entreprises de la zone tout en les raccordant avec les autres points multimodaux : Gare de la Barrasse, Arrêts de Bus passant sur la zone (50, 12, 4...), Centres Commerciaux. Celle-ci fonctionnera pour sa troisième année sur les heures d'entrées et de sorties des salariés.

IV – Programme d'actions 2024 :

Un programme d'animations qui aura pour vertu de dynamiser le territoire Sud Est de Marseille :

- En multipliant les rencontres entre les entreprises.
- En impliquant leurs adhérents.
- En attirant de nouvelles entreprises.

Au total 30 événements (hors commissions de travail) seront programmés sur 2024 :

- Déjeuners business mensuels pour développer les réseaux.
- Grands rendez-vous : L'Assemblée Générale annuelle et Les Vœux, sont les deux événements incontournables des acteurs économiques.
- Rencontres thématiques : groupes de travail par filière d'activité, « LEH'Commerce », « LEH'Industrie », « Les Mardi de l'Energie », « Morning RH », « LEH'Mobilité ».
- 4 after-work.
- 2 événements interzone « Job Boost » et « Business Buzz » facilitent la mise en relation des réseaux d'entreprises de l'Est Métropolitain (T2R).
- 1 événement VIP : le « Club Partenaires » un événement haut de gamme, réunissant les représentants des plus grandes entreprises du territoire.
- Evénements sportifs (Tournoi de padel, tournoi de pétanque).
- 4ème édition du forum LEH'DAY.

Une implication en faveur de l'emploi :

Participation au forum de l'emploi Place de l'Emploi et de la Formation et Co-organisation du forum Accessite (dans le cadre de la Commission Commerce) et du Job Boost

Un renforcement du marketing territorial :

L'association LEHV souhaite continuer à utiliser ses supports de communication :

- Poursuivre les parutions de la revue économique (semestrielle) « L'Echo de l'Huveaune : la revue des entreprises du territoire ».
- Continuer les Newsletters (856 abonnés) : envoyées une fois par semaine.

- Amplifier la communication sur les réseaux sociaux : notamment LinkedIn / 2 192 abonnés (91 publications en 2022).
- Continuer d'améliorer le site internet lehv.fr qui permet de donner de la visibilité aux projets de l'association.
- Chaîne YouTube LEH'TV à disposition.

Une poursuite du plan d'action inscrit au plan de mobilité employeurs commun (PDMEC) :

LEHV proposé à ses adhérents et partenaires de les accompagner tout au long du processus. Les membres du projet PDMEC poursuivent le déploiement plan d'action commun, pour les zones Valentine et Capelette.

Les moyens mis en œuvre :

- Animation de réunions.
- Soutien d'un cabinet conseil expert sur les enjeux de Mobilité.
- Réalisation de support de communication.
- Commissions de mobilité en présence des forces de l'ordre pour organisation des dispositifs pour les périodes de forte affluence.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS n° 5673 et 5674.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée une subvention d'un montant de 50 000 euros (20 000 euros pour la compétence Développement Economique et 30 000 euros pour la compétence mobilité) ce qui représente 8,23 % du budget prévisionnel global 2024 de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les Conclusions du Commissaire Rapporteur

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec les actions définies dans l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée d'un montant total de 50 000 euros au titre de l'exercice 2024, dont 20 000 euros au titre de la compétence Développement Economique et 30 000 euros au titre de la compétence mobilité.

Article 2 :

Est approuvée la convention avec l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Au titre de la compétence Développement économique : les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole au titre de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748 – fonction 60. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale » de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales », et seront exécutés par le service gestionnaire 4DDE.

Au titre de la compétence Mobilité : les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports de la Métropole au titre de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 6574. Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY